



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

PROJET JEUNES ENTREPRISES RURALES DANS LE MOYEN-OUEST

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 20-21/MAEP/SG/DGA/PROJERMO

Lancé le 16 APR 2021

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,

Référence de l'accord de financement : 5900150000551

N° d'Identification du Projet : P-MG-AA0-027

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût de la mise en œuvre du Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de **Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation des bâtiments avec clôture du centre de formation agricole à Ambatofotsy - district Tsiroanomandidy dans la Région Bongolava** à Madagascar.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent le contrôle et surveillance des travaux de construction de réhabilitation des bâtiments situés dans la Région de Bongolava. Le délai global de prestation est de cent quatre-vingt-quinze (195) jours.

3. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche / Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO), représenté par la Personne Responsable des Marchés Publics invite les firmes (Bureaux d'études ou Cabinets) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les documents et informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Les firmes peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à La Personne Responsable des Marchés Publics ;
- une présentation de la firme ;
- Les références des missions similaires réalisées qui doivent faire ressortir pour chaque mission (i) l'intitulé de la mission, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client, (iii) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (iv) le montant du contrat, (v) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission ;
- Disponibilité des connaissances nécessaires

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » édition de mai 2008, révisée en juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Le mode de sélection sera basé sur la qualité technique et le coût (SFQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectués sur la base des critères suivants :

- Expériences générales dans le domaine d'études, contrôle et surveillance des travaux de construction et réhabilitation de bâtiments
- Missions en matière de contrôle et surveillance des travaux de construction et réhabilitation de bâtiments

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes : de 08 heures 30 à 16 heures 30 et du lundi au vendredi.

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 05 MAY 2021 et porter expressément la mention « **Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation des bâtiments avec clôture du centre de formation agricole à Ambatofotsy - district Tsiroanomandidy dans la Région Bongolava** ».

À l'attention de : Madame La Personne Responsable des Marchés Publics

Bâtiment MAEP Anosy, 5^{ème} étage porte 504

101, Antananarivo, Madagascar.

E-mail : projermo.mpae@gmail.com avec copie à ugmpmi.maep@gmail.com et maep.prmp@gmail.com

Antananarivo, le 16 APR 2021

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
Par Délégation, la Personne Responsable des Marchés Publics

